



CDMS **-** ***KIS-SIC***

Forum National
6 septembre 2017





Ordre du jour

1. CDMS

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquences du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

2. KISSIC

- Objectif ?
- Architecture IT ?
- État de la situation ?

3. Questions ?





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- **Pourquoi et date du lancement ?**
- Quelles autorisations ?
- Conséquences du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

CDMS = Projet européen

- **Un seul système transeuropéen (CDS)** qui traite 22 types de demandes/d'autorisations **à partir du 2 octobre 2017 (= date du lancement)**
 - **Harmonisation des procédures** relatives aux demandes, aux autorisations et à la gestion de celles-ci
 - **Harmonisation des exigences en matière de données** : Gestion et sauvegarde des autorisations douanières dans un système IT transeuropéen (« CDS »)
 - **Création d'un accès unique - portail européen** - utilisation d'un seul système pour l'authentification et l'accès des opérateurs économiques
- **Permet à toutes les administrations douanières d'agir comme une seule entité**
- **Efficacité plus grande pour les opérateurs économiques**





- Pourquoi et date du lancement ?
 - **Quelles autorisations ?**
 - Conséquences du lancement du CDMS ?
 - Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
 - Approche en Belgique ?
-
- **22 autorisations douanières « transfrontalières »
(Multi MS decisions)**

1. CDMS : Customs Decisions « Management » System



EIR	Autorisation de présenter une déclaration en douane sous la forme d'une inscription dans les écritures du déclarant, y compris pour le régime de l'exportation
CCL	Autorisation de dédouanement centralisé
SDE	Autorisation d'utilisation de la déclaration simplifiée
AWB	Autorisation relative au statut de peseur agréé de bananes
SAS	Autorisation d'autoévaluation
TST	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage temporaire
CW1	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 1)
CW2	Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Type 2)
CW3	autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises (Privé)
IPO	Autorisation de recours au régime de perfectionnement actif
OPO	Autorisation de recours au régime de perfectionnement passif
EUS	Autorisation de recours au régime de la destination particulière
TEA	Autorisation de recours au régime de l'admission temporaire
ACE	Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union
ACT	Autorisation relatives au statut de destinataire agréé sous le régime TIR
ACR	Autorisation relatives au statut d'expéditeur agréé sous le régime du transit de l'Union
ACP	Autorisation relatives au statut d'émetteur agréé
SSE	Autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial
TRO	Autorisation d'utilisation de la déclaration de transit avec un jeu de données restreint
ETD	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane
RSS	Autorisation d'établissement de lignes maritimes régulières
CGU	Autorisation de constitution d'une garantie globale, comprenant une éventuelle réduction ou dispense
DPO	Autorisation d'un report de paiement
CVA	Autorisation de simplification de la détermination des montants faisant partie de la valeur en douane des marchandises





- Pourquoi et date du lancement ?
- **Quelles autorisations ?**
- Conséquences du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?
- **Quelles autorisations ne sont pas concernées ? :**
 - **Autorisations douanières nationales (Single MS decision)**
 - **Les autorisations OEA (OEA/S-OEA/C-OEA/F)**
 - **Exportateur agréé en matière d'origine préférentielle - REX**
 - **RCO (Renseignement contraignant en matière d'origine)**
 - **RTC (Renseignement tarifaire contraignant)**
 - **Demande de restitution ou de remboursement des droits**
 - **Autorisations d'accises**



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- **Conséquences du lancement du CDMS ?**
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- Approche en Belgique ?

À partir du 2 octobre 2017 pour les 22 autorisations douanières « transfrontalières » (Multi MS Decisions)

- Demandes par voie électronique obligatoirement via le portail CDMS
- Le « CDS » prévoit aussi un workflow pour le processus Autorisations (acceptation → délivrance → monitoring)

À partir du 2 octobre, chaque MS doit prévoir la possibilité de recevoir les autorisations nationales par voie électronique et de fournir l'autorisation par le même biais.

- Les autorités douanières peuvent autoriser l'utilisation d'autres méthodes de travail pour des autorisations qui n'ont pas été reprises à l'annexe A (art. 6 (3)(a) du CDU) → possibilité de conserver provisoirement les autorisations nationales en format papier ?



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquence du lancement du CDMS ?
- **Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?**
- Approche en Belgique ?

Trois scénarios relatifs à l'architecture IT sont prévus :

1. **Système central CDMS** (un seul portail européen/un seul CDMS européen)
2. **Un système central CDMS et un système CDMS national** (portail européen pour le CDMS européen et portail national pour CDMS national)
3. **Système hybride**
 - Aucune communication entre TP européen et TP national
 - Les deux TP ne communiquent que par le CDMS national
 - Le CDMS national doit communiquer avec le CDMS européen



1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquence du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- **Approche en Belgique ?**

Situation actuelle :

- **Aucun système CDMS national disponible**
- **Aucun portail national**
- **Le 2 octobre 2017, la Belgique commencera à utiliser le système central CDMS**
 - Utilisation du TP et du CDMS européens
 - Pour les 22 autorisations douanières multinationales et les 22 autorisations douanières nationales (?)
 - Pour les autres autorisations, aucun changement le 2 octobre 2017 (demande et délivrance de l'autorisation en format papier)





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquence du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- **Approche en Belgique ?**

Problèmes et manques attendus :

- Aucune approche uniforme (TP) pour toutes les autorisations
- Toutes les données relatives à la délivrance des autorisations nationales seront-elles reprises dans le CDMS européen ?
- E-learning et application test uniquement disponibles fin septembre (données et workflow repris ??)
- Aucun dispatch automatisé à l'attention du service Autorisations compétent (effet bottle-neck)
- Annexes archivage ?
- Processus complet ? (audit de gestion ?)





1. CDMS : Customs Decisions « Management » System

- Pourquoi et date du lancement ?
- Quelles autorisations ?
- Conséquence du lancement du CDMS ?
- Quelles possibilités pour l'utilisation du CDMS ?
- **Approche en Belgique ?**

Que souhaitons-nous ? Un système central CDMS et un système CDMS national
(portail européen pour le CDMS européen et portail national pour CDMS national)

- Un système central pour les 22 autorisations transfrontalières (portail européen - CDMS européen)
- Un système national comprenant un portail national pour toutes les autorisations et ...
 1. Pour toutes les autorisations douanières (22 autorisations douanières nationales, OEA, « lieu agréé »)
 2. Pour toutes les autorisations d'accise
 3. Demandes de renseignements, etc.

→ Système de gestion KIS-SIC





2. Système de gestion KIS-SIC

- **Objectif ?**
- Comment cela fonctionnerait-il (architecture IT) ?
- État de la situation ?

Dossier client unique (AGD&A)

- Portail trader national
- Système national d'autorisations (22 autorisations douanières nationales, CDMS, autres autorisations douanières, autorisations d'accise)
 - Introduction de demandes, de nouveaux changements, de la révocation des autorisations par voie électronique (formulaires dynamiques)
 - Signature électronique (e-ID)
 - Possibilité de joindre des annexes par voie électronique
 - Consultation du statut des autorisations
- Canal de communication
-





2. Système de gestion KIS-SIC

- Objectif ?
- **Comment cela fonctionnerait-il ?**
- État de la situation ?

Accès au portail trader national

- Authentification et accès via BOSA (ancien Fedict) avec eID, token, etc. et « gestion externe des rôles » (procurations/mandats)
- TP via MyMINFIN (même application que « Tax-on-web »)
 - Accès à KIS-SIC via l'onglet de sélection « nom onglet » ? (Douanes et accises (?))
 - Écran d'accueil avec menu présentant différents choix (Mon dossier client, demandes d'autorisation, demande de renseignements, etc.)





2. Système de gestion KIS-SIC

- Objectif ?
- **Comment cela fonctionnerait-il ?**
- État de la situation ?

Application

- Partielle avant données remplies au moyen des informations disponibles (SITRAN)
 - « Liste de choix par case » → moins d'erreurs possible dans les données
 - Fonction d'aide
 - Si changement d'autorisation demandé → sélection des autorisations à changer → sélection du champ à changer → introduire changement
 - Dispatching automatisé à l'attention du service autorisations compétent
 - Contrôles et gestion de celle-ci partiellement automatisés
 - Possibilité de joindre des annexes, communication via le portail, etc.
- Traitement de votre dossier plus rapide, plus simple et uniforme



2. Système de gestion KIS-SIC

- Objectif ?
- Comment cela fonctionnerait-il ?
- **État de la situation ?**

Développement en différentes étapes

1. Autorisations douanières (opérationnalisation le 1^{er} janvier 2018 ?)

- 22 autorisations douanières (cf. CDMS)
- Autres autorisations (ex. lieu agréé)
- Enregistrement EORI

2. Autorisations d'accise (2018)

?. Automatisation d'autres formulaires (ex. 108)

?. Demandes de renseignements

?. Déclarations 136F (immunités diplomatiques)

? ...

